

Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier

DSDEN Toute falsification de document est passible de poursuite
de la Gironde
BSO

⇒ Documents administratifs

Photocopie d'un des justificatifs de domicile, **au nom du représentant légal** chez lequel l'élève vit

Pour les déménagements à l'intérieur du département ou arrivées en Gironde

- ⇒ acte notarié pour l'achat d'immeuble
- ⇒ carte grise du véhicule à la nouvelle adresse en Gironde
- ⇒ relevé de la prestation CAF à la nouvelle adresse en Gironde

Pour les demandes sans changement d'adresse d'élèves scolarisés en privé sous contrat ou hors contrat, MFR, CNED, Instruits à domicile, provenant d'un autre ministère.

- ⇒ avis de taxe d'habitation
- ⇒ avis d'imposition ou non- imposition

Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés au regard des stratégies de contournement trop nombreux dans le département.

L'admission en internat relève de la stricte compétence du chef d'établissement.

- en cas de divorce**, photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève
- en cas de garde alternée ou parents séparés** : une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire.
- en cas de garde confiée à un tuteur ou tutrice** : **décision du Juge aux affaires familiales**
- éventuellement, la délégation parentale délivrée par le Juge des affaires familiales

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut être :

- le père et la mère
- le père ou la mère en cas de famille monoparentale
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le Juge des affaires familiales).
- le tuteur ou tutrice, suite à une décision du Juge des affaires familiales

⇒ Documents scolaires :

Entrées en 6^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} technologiques : après les campagnes AFFELNET (20 juin) et 1^{ères} Générales

- avis de passage en 6^{ème} délivré par l'école
- les bulletins trimestriels dont celui du 3^{ème} trimestre avec la **décision d'orientation** du chef d'établissement en fin 2^{nde} (séries de 1^{ère})
- certificat de scolarité** délivré par l'établissement fréquenté pour les entrées en collège concours de cycle (5^{ème} ; 4^{ème}, 3^{ème})
- les 3 bulletins trimestriels pour les entrées en terminale et résultats du baccalauréat pour les redoublements

Seuls les dossiers **complets** seront pris en compte

Les résultats seront communiqués **par courrier aux familles** :

Pour les inscriptions, vous devrez impérativement remettre la notification d'affectation délivrée par le directeur académique à l'établissement. L'exéat sera demandé lors de l'inscription dans un établissement.